



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2020
(Date de convocation : 17 juillet 2020)

Délibération n° 20200723/03

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 14
Nombre de votants	: 15
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le vingt trois juillet deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjutant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Viviane Torné).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Bascaules

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte Administratif de l'année 2019 dont les résultats, conformément au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A) BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	1 326 394,21 €
Résultat de l'exercice 2019	DEFICIT	-1 029 394,37 €
RESULTAT A REPRENDRE COMPTE 001 : EXCEDENT		296 999,84 €
Restes à réaliser dépenses		151 393,00 €
Restes à réaliser recettes		382 135,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER : EXCEDENT		230 742,00 €
RESULTAT CUMULE : EXCEDENT		527 741,84 €

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	492 859,53 €
Résultat de l'exercice 2019	EXCEDENT	408 571,76 €
RESULTAT CUMULE :		EXCEDENT 901 431,29 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

- Affectation obligatoire du résultat 2019 au déficit de fonctionnement antérieur compte 002
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'inv. + solde RAR) en votant au compte 1068 la somme de ou **Affectation** en réserve au compte 1068 **d'un crédit supérieur au besoin de financement**
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002

901 431,29 €

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 27 juillet 2020



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET